



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 MARS 2012

Présents : Christian BURNIER, Philippe FOL, Béatrice FOL, Gisèle MEYNET, Jean-Pierre VUICHARD, Agnès HUYTON, Ludovic VUICHARD, François-Michel DREVET, Roger VESIN.

Procuration : Sophie TALLON donne procuration à Agnès HUYTON

Excusés : Maurice VIOUD, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, Jean-Louis VUICHARD, Franck BURNET, Frédéric FOL.

Le **compte-rendu de la réunion précédente** est approuvé à l'unanimité.

Madame Agnès HUYTON demande à Monsieur le Maire l'autorisation de prendre la parole afin d'émettre quelques remarques à propos de la lettre distribuée par l'Association Savigny A Venir à tous les habitants de la commune. Cette lettre remet en cause le fonctionnement du Conseil Municipal et le projet « Mairie » par lui-même.

Au nom du Conseil Municipal, Mme HUYTON souhaite donc donner réponse à cette lettre. Elle souligne que le fonctionnement de la municipalité est sain et que le Maire ne prend aucune décision seul. Tous les papiers sont sur la table du conseil et sont consultables par tous les élus. Une information hebdomadaire relative aux décisions prises le mardi par le Maire et ses adjoints est transmise par mail à l'ensemble des conseillers.

Les plans du projet « Mairie » ont toujours été affichés dans la salle du conseil municipal et ont également été publiés dans le bulletin municipal.

Elle précise qu'il ne s'agit pas juste de rénover la partie « mairie » mais l'ensemble du bâtiment notamment avec :

- la remise aux normes des sanitaires de la salle communale et des sorties de secours,
- la création d'une salle citoyenne pour palier à l'utilisation de la salle des sociétés par la bibliothèque,
- le pré-aménagement des combles,
- et la création de locaux de stockage pour les associations.

Par conséquent, le coût des travaux ne s'applique pas uniquement à la partie « Mairie », et n'est donc pas disproportionné pour une commune de 750 habitants.

Mme HUYTON indique que le rejet du recours gracieux déposé par Savigny à Venir contre l'arrêté du Permis de Construire pour la réhabilitation de la mairie a fait l'objet d'un débat avec les adjoints et elle-même. Cette décision a immédiatement été transmise par mail aux conseillers municipaux.

Elle précise également que, contrairement à ce qu'affirme Savigny A Venir, l'accès PMR est réglementaire et a bien été validé par la sous-commission départementale d'accessibilité.

En ce qui concerne les performances énergétiques du bâtiment, le critère HQE est bien respecté, et il n'était pas question de toute façon de faire autrement.

Monsieur Roger VESIN signale que des économies d'énergie vont être réalisées avec la mise en place d'un double flux et d'une pompe à chaleur air eau. Monsieur Jean-Pierre VUICHARD précise que la grande salle est isolée aux normes de l'époque et qu'il n'y a pas lieu de changer cette isolation. La salle des fêtes n'étant chauffée que 10 jours par an, sa performance énergétique ne justifie pas d'investissements supplémentaires. Seul le mode d'éclairage a été évoqué et doit être pris en compte.

Ensuite, Mme HUYTON souligne qu'il est utopique d'envisager des logements à la place du presbytère à cause des nuisances sonores provenant non seulement de l'intérieur mais également de l'extérieur lors de manifestations ou de mariage.

Enfin, elle affirme qu'il existe bien sûr un lien intrinsèque entre la nouvelle mairie et le projet du Grand Pré avec son éco quartier. Et il est à noter que c'est en évoquant ce lien à la fin de sa lettre, que l'association Savigny A Venir en accepte le principe.

I. Comptes Administratifs 2011

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs du budget principal de la commune et du budget annexe de l'eau.

A l'unanimité, après la sortie de M. le Maire pour le vote des comptes administratifs, et après en avoir délibéré, les comptes administratifs 2011 sont arrêtés comme suit :

➤ Budget Général M 14

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	375 570,36	517 584,16
Recettes	408 909,65	651 086,00
Résultats 2011	33 339,29	133 501,84
Résultat antérieur reporté	547 400,30	46 425,46
Résultat de clôture	580 739,59	179 927,30

➤ **Budget Annexe de l'Eau M49**

	<i>Exploitation</i>	<i>Investissement</i>
Dépenses	79 292,60	43 048,15
Recettes	73 083,33	235 501,49
Résultats 2011	- 6 209,27	192 453,34
Résultat antérieur reporté	0	- 190 557,76
Résultat de clôture	- 6 209,27	+ 1 895,58

II. Comptes de gestion du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 par le Receveur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

III. Budgets Primitifs 2012

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, les Budgets Primitifs 2012 qui s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

- **Budget Général M 14**
 - Fonctionnement : 1 135 148,59 €
 - Investissement : 949 445,30 €
- **Budget Annexe de l'Eau M49**
 - Exploitation : 98 009,37 €
 - Investissement : 28 439,52 €

IV. Taux d'imposition 2012

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les taux d'imposition à Savigny sont très bas par rapport à la moyenne départementale et régionale. Il précise que le budget primitif de 2012 tel qu'il a été présenté ne nécessite pas d'augmentation des taux d'imposition et que la seule augmentation des bases d'imposition et des masses permet à la commune de bénéficier d'une recette supplémentaire.

Entendu cet exposé, Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux communaux d'imposition pour l'année 2012 soit :

	Taux communaux	Taux moyen au niveau départemental
Taxe habitation	10,97	19,60
Taxe foncière bâtie	10,52	14,59
Taxe fonc. Non bâtie	35,11	63,39
CFE	17,79	-

V. Taxe Locale d'Équipement : demande de remise de pénalité de retard.

Le Conseil Municipal décide à 9 voix pour et 1 abstention (G.MEYNET) d'accorder la remise gracieuse des pénalités pour retard de paiement de la TLE relative au Permis de Construire N°26008H0012 déposé par Monsieur MAISSEN-HALTINER Franz.

VI. Informations diverses

- **L'EHPAD « Les Ombelles » de Viry** qui est confronté à de grosses difficultés financières sollicite une aide financière des communes du canton. Le Conseil Municipal émet un accord de principe pour soutenir financièrement l'EHPAD à condition que les familles viennent physiquement en mairie solliciter une aide.

➤ **Intercommunalité.**

Communauté de Communes du Genevois (CCG) : Conseil Communautaire :

Les Budgets Primitifs 2012 ont été adoptés avec une augmentation de 2 % des taux d'imposition et une diminution de 0,6 % de la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères.

Les travaux du Comité de Pilotage « Eau » ont été présentés et notamment les avantages et inconvénients de la reprise intégrale de la compétence Eau par la CCG (production, transport et distribution de l'eau potable).

- **points positifs :**

- ✓ gérer la totalité de la production Eau (forage des communes et sources communales),
- ✓ mutualiser l'utilisation des réservoirs et des réseaux existants (exemple, à Savigny, le réservoir de Cessens est surdimensionné),
- ✓ renouveler les réseaux tous les 50 ans (à Savigny, il a fallu 80 ans pour renouveler le réseau à 80 %),
- ✓ distribuer une eau de qualité,
- ✓ un personnel affecté entièrement au service de l'eau avec la création de 6,8 emplois à temps plein
- ✓ un prix moyen de l'eau fixé à 1,74 € le m³, (y compris abonnement et taxes), presque équivalent au tarif appliqué à Savigny mais réévalué de 2 % tous les ans.

- **points négatifs :**

- ✓ la vérification du réseau,
- ✓ la relation avec les abonnés,
- ✓ la prévention des fuites,
- ✓ l'abandon des petites sources,
- ✓ la défense incendie restante une compétence communale,
- ✓ pas de tarif préférentiel pour les consommations à des fins professionnelles.

Le Conseil Communautaire a adopté à 44 voix pour, 13 voix contre et 3 abstentions le transfert totale de la compétence EAU. Le Conseil Municipal sera amené lors de la prochaine réunion à se prononcer sur ce transfert de compétence.

- CCG : Commission Sport :** L'utilisation des défibrillateurs par des Associations ou dans des complexes sportifs a été évoquée. La CCG accepte de réaliser un diagnostic sur les différents complexes sportifs mais ne prendra pas en charge l'achat de défibrillateur.

Il est projeté d'organiser un tournoi « foot jeunes » sur l'ensemble des communes du canton. Le planning d'occupation du nouveau gymnase de Collonges Sous Salève est à l'étude. Le gymnase sera utilisé 3,5 jours par semaine par le Collège St Vincent de Collonges.

- Le Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois** est en phase finale de négociation avec le canton de Genève et le district de Nyon. Il sera signé le 28 juin prochain. Les négociations ont porté sur les transports en commun et sur des objectifs quantitatifs en termes de logements. Un groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) a été mis en place afin de porter les dossiers administratifs et financiers. Une campagne d'information est menée actuellement afin de choisir un nom pour cette agglomération. Ainsi, les 915 000 habitants de l'agglomération sont invités à se rendre sur le site internet www.choisirnotrenom.com afin de choisir le nom qui correspond le mieux à leur vision de l'agglomération transfrontalière. Trois propositions sont suggérées : Grand Genève, Genève Agglo, Genevois.

- Corridors Biologiques :** Savigny est une liaison entre les massifs du Vuache, le Mont Sion et le Salève. C'est un vrai enjeu en termes de biodiversité et pour les gros gibiers.

- SIVU du Complexe sportif de Jonzier**
Les cotisations des communes ont diminué. Un nouveau projet relatif à la réfection des vestiaires est à l'étude.

- SIVU « Accueil de l'Enfance »**
Les structures de Valleiry et Viry accueillent 200 familles. La participation de Savigny pour 2012 est de 18 000 €.

➤ **Urbanisme.**

Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers d'urbanisme suivants :

- Permis de Construire Modificatif VEYRET-Cortagy : création de 2 ouvertures.
- Déclaration Préalable YESIN Roger-Olliet : véranda
- Déclaration Préalable CHAUTEMPS Olivier – Cortagy : clôture
- Déclaration Préalable SCHNEIDER Bruno – Olliet : transformation d'un poulailler en abri de jardin
- Déclaration Préalable HUDSON Grégory – Murcier : transformation d'une porte de garage en baie vitrée.

➤ **Commission Fleurissement**

Des devis ont été demandés pour l'achat de 16 jardinières à installer à l'entrée et sorties des hameaux.

- **Le Nettoyage de Printemps** aura lieu le 21 avril 2012 avec une intervention du SIDEFAGE sur le tri volontaire et le compostage.

- **Terrain de jeux :** un filet va être installé dans le but d'amortir les ballons et d'éviter qu'il tape sur la structure bois et métal et limiter ainsi les nuisances sonores. Ce filet sera installé dans un premier temps sur un seul côté du terrain afin de constater l'efficacité ou la non efficacité de cette installation.

➤ **Site Internet**

L'arborescence et la charte graphique ont été réalisées. Il ne reste plus qu'à transmettre des informations pour alimenter le site.

Le Maire,
Christian BURNIER.

